

SOMMAIRE



INFOS LOCALES

Page 4



ÉLECTIONS

Page 5



SPORT

Pages 6-7



VIE ASSOCIATIVE

Page 8



PREVENTION DES RISQUES

Page 9



INFOS DU JIS

Page 10



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Page 11



SORTIR

Pages 12-15



TPM

Révision du PLU

Pages 16-19



TPM VOUS INFORME

Page 20



RETOUR EN IMAGES

Page 21



AGENDA DU MOIS

Pages 23-25



LA CRAU AUTREFOIS

Page 27



Retrouvez chaque mois le mensuel sur le site : www.villedelacrau.fr

INFOS LEGALES

La Crau, une ville à la campagne

Juin 2024

Dépôt légal : janvier 1993

Directeur de publication : M. Christian SIMON

Rédaction, Photos, Dessins : Mairie de La Crau

Création graphique : Mairie de La Crau

Impression : Print Concept

Distributeur : Mairie de La Crau

Imprimé à 10 000 exemplaires





Dans une précédente édition, je me suis déjà attardé sur les moyens consentis par la commune en matière de sécurité : effectif de la Police Municipale, présence 24h sur 24 et 7 jours sur 7, collaboration avec la gendarmerie, nouvelle caserne en construction, vidéoprotection, brigades VTT, etc.

Toutefois, la sécurité revêt d'autres aspects que la prévention de la délinquance, le bon ordre, la tranquillité ou la sûreté publique, notamment la préservation des biens et des personnes, dans le cas de la survenue d'événements météorologiques majeurs, de catastrophes naturelles ou technologiques. A cet effet, la Commune de La Crau a recruté un préventeur professionnel.

Qu'ils soient d'ordre général ou particuliers, chaque territoire est en effet soumis à des risques. Et chacun d'entre nous peut un jour se retrouver en situation de réagir face à un incendie, une inondation, une tempête, un mouvement de terrain, ou une pollution.

Ainsi, afin que chacun connaisse les risques de son bassin de vie et les bons comportements à adopter, les Communes sont dans l'obligation d'informer leurs habitants. C'est en ce sens, qu'il y a quelques semaines, les Crauroises et les Craurois ont été destinataires dans leur boîte aux lettres, du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.).

Au-delà de son devoir d'information, dans le cas d'une crise, les Communes doivent pouvoir mettre en œuvre et coordonner les opérations destinées à préserver les biens et les personnes.

L'ensemble des procédures est consigné dans le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.), dont la Ville de La Crau s'est dotée, après avoir réalisé plusieurs exercices en situation réelle en présence des Pompiers.

Désormais, la Ville de La Crau qui est titulaire depuis 2023 du label « Tous résilients face aux risques », est en mesure d'ouvrir une cellule de commandement pour déclencher son P.C.S. si nécessaire, afin d'assurer la sécurité des Crauroises et des Craurois, et de leurs biens.

Christian SIMON

Maire de La Crau
Conseiller Métropolitain de
Toulon Provence Méditerranée
Conseiller Départemental du Var
Président du Centre De Gestion
de la Fonction Publique Territoriale du Var

ESPACE
FRANCE
SERVICES



Changement d'horaires

L'Espace France Services vous accueille au rez-de-chaussée de l'Espace Pluriel, pour vous accompagner dans l'accomplissement de vos démarches administratives en ligne : permis de conduire, carte grise, pré-demande de carte nationale d'identité ou de passeport, allocations familiales, sécurité sociale, retraite, pension de réversion, etc.

Il peut également vous apporter aide et assistance pour l'utilisation des outils informatiques et l'accès aux services numériques : création d'une adresse e-mail, scan et envoi de documents en ligne, création ou initialisation de vos identifiants de connexion, etc.

Enfin, pour résoudre vos démarches les plus complexes, il peut s'appuyer sur un réseau de correspondants au sein d'administrations partenaires comprenant le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Justice, les Finances Publiques, France Travail, l'Assurance Maladie, la CAF, la MSA et La Poste, afin de vous apporter une réponse rapide, ou de vous orienter vers les permanences physiques de ces organismes dans les communes environnantes.

Notes les nouveaux horaires d'accueil de l'Espace France Services de La Crau :

- ✓ Lundi : 8h30 -12h et 13h-17h
- ✓ Mardi : 13h-17h
- ✓ Mercredi : 8h30-12h et 13h-17h
- ✓ Vendredi : 8h30-12h et 13h-17h

Infos pratiques

- ✓ Réception du public de préférence sur rendez-vous
- ✓ Tel : 04.94.01.46.57
- ✓ Mail : fs-lacrau@ccmpm.fr



Les Craurois ont du talent !



"POURQUOI J'OUBLIE TOUJOURS TOUT"

Premier ouvrage pour enfants du craurois Arnaud COLLAS

Issu d'une famille crauroise, Arnaud COLLAS a lui-même toujours vécu à La Crau. Il s'adonne à l'écriture depuis plusieurs années, et vient de publier son premier ouvrage destiné au tout jeune public.

« J'ai toujours aimé écrire », avoue Arnaud. « A la base, j'écrivais des petits bouts d'histoires pour moi-même, sans envisager de publication ». Puis, la période de la crise sanitaire et du confinement a représenté un véritable déclic. Arnaud a alors pu se consacrer pleinement à l'écriture. Sa fille venant de naître, c'est tout naturellement qu'il s'est tourné vers l'univers des histoires pour enfants. Il a par ailleurs pu bénéficier du soutien d'une amie illustratrice, connue dans le monde de l'édition sous le nom de Lili la Baleine. Appréciant particulièrement un de ses textes, elle l'a transmis à sa maison d'édition qui l'a finalement retenu pour une publication. Elle s'est également rendue disponible pour travailler l'ensemble des illustrations du livre avec notre auteur craurois.

L'ouvrage est officiellement sorti, le 25 avril dernier, dans toutes les librairies et sur toutes les plateformes en ligne, aux éditions « Langue Au Chat ». Intitulé « Pourquoi j'oublie toujours tout », il raconte la douce histoire de Lino, un petit garçon très distrait mais qui, pour autant, n'oublie pas l'essentiel : l'amour sincère qu'il porte à sa maman...

Désormais complètement atteint du virus de l'écriture, Arnaud COLLAS essaie de concilier au mieux son emploi du temps de professeur d'anglais, mais aussi de papa, avec sa passion. Il travaille actuellement sur un roman jeunesse axé sur un univers fantastique. Même s'il a eu l'opportunité de voir une de ses histoires éditée, il sait que rien n'est acquis. Donc pour l'instant ses objectifs sont clairs : profiter de la sortie de son ouvrage et le porter au mieux auprès du public, puis terminer l'écriture de son roman, sachant qu'une éventuelle nouvelle publication ne serait alors que du bonus !...





ÉLECTIONS EUROPÉENNES



9 juin
2024

Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024. A La Crau, les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h sans interruption.

Voter pour désigner ses représentants au Parlement européen

Le Parlement européen est la seule institution de l'Union européenne élue au suffrage universel direct. Depuis 1979, les élections européennes ont lieu tous les 5 ans au même moment dans tous les Etats membres. Le Parlement européen sera composé de 725 députés. Le nombre de sièges est réparti entre Etats membres, en fonction de leur population. Ainsi, les Français devront élire 81 représentants, soit 2 de plus que pour la législature 2019-2024. Par ailleurs, les membres du Parlement européen sont élus sur des listes nationales paritaires, au scrutin proportionnel à un seul tour. A l'issue du scrutin, les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages bénéficieront d'un nombre de sièges proportionnel au nombre de voix obtenues.

Les conditions de vote

Seuls les électeurs inscrits sur les listes électorales avant le 3 mai 2024 pourront participer au scrutin. Pour cela, ils devront obligatoirement présenter une pièce d'identité avec photo le jour du vote (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire...).

Concernant les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans au plus tard la veille du scrutin, ceux-ci ont automatiquement été inscrits sur les listes électorales. S'ils n'ont reçu aucun courrier leur notifiant cette inscription, il leur est recommandé de se rapprocher du Service Elections.

Enfin, les ressortissants européens inscrits sur les listes électorales complémentaires pourront prendre part au vote.

Le vote par procuration

En cas d'absence ou d'impossibilité de vous déplacer le jour du scrutin, vous pouvez voter par procuration.

✓ Faites votre procuration en ligne via le site www.maprocuration.gouv.fr : si vous disposez d'une identité numérique certifiée, vous obtiendrez votre procuration 100% dématérialisée, sinon vous devrez vous déplacer en gendarmerie ou au commissariat pour faire valider votre demande de procuration.

✓ Imprimez et complétez le formulaire en ligne sur le site www.service-public.fr et faites-le valider en gendarmerie ou au commissariat muni d'une pièce d'identité (ou complétez le formulaire sur place).

Attention ! Pour être valide, votre procuration doit parvenir à la Mairie avant le jour de l'élection. Pensez à faire la démarche le plus rapidement possible !

ÉLECTIONS



Marie-Claude GARCIA
Adjointe au Maire
déléguée aux élections

PERMANENCE EN MAIRIE

Afin de faciliter votre démarche, la Gendarmerie de Hyères assurera une permanence en Mairie de La Crau pour la validation ou l'établissement des procurations, **le mercredi 5 juin 2024, de 9h à 12h.**

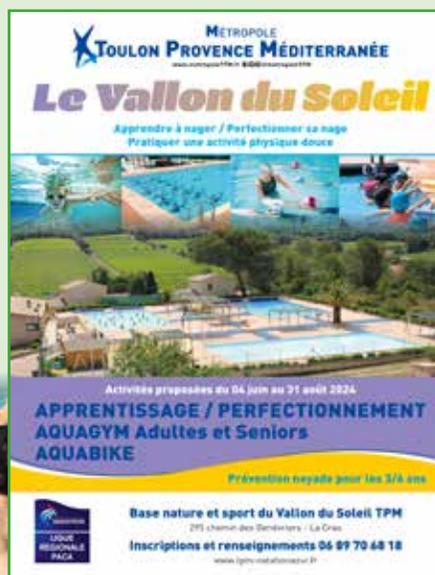
RAPPEL DE LA RÉPARTITION DES BUREAUX DE VOTE

Site	Bureaux de vote
Hôtel de Ville	Bureaux 1 et 2
Ecole Jean Aicard	Bureaux 3, 4, 5 et 6
Ecole Jules Ferry (La Moutonne)	Bureaux 7, 8 et 9
Espace Culturel Jean-Paul Maurric	Bureaux 10, 11, 12 et 13
Ecole Marie Mauron	Bureaux 14, 15 et 16

Pour tout renseignement relatif à l'organisation de ce scrutin, vous pouvez contacter le Service Citoyenneté au 04.94.01.56.80



Marie-Claude GARCIA
Adjointe au Maire
déléguée aux activités et vie
associative sportives



REPRISE DES ACTIVITÉS NATATION ET AQUAGYM PENDANT L'ÉTÉ AU VALLON DU SOLEIL

Dans le cadre du partenariat mis en place entre la Ligue PACA de la Fédération Française de Natation via l'association Natation Azur et la Métropole Toulon Provence Méditerranée, des activités natation et aquagym sont proposées **du 17 juin au 30 août 2024**, à La Crau, sur le site du Vallon du Soleil. Pour rappel, l'objectif est de permettre non seulement aux enfants de découvrir et de pratiquer les activités de la natation, mais aussi aux adultes et seniors de pratiquer une activité «sport santé».

LE PROGRAMME DES ACTIVITÉS

Apprentissage et perfectionnement de la natation

(du 17 juin au 30 août)

Des stages sont proposés à la semaine, du lundi au vendredi de 17h à 17h45 ou de 18h à 18h45, en petits groupes de 8 enfants maximum. Les enfants débutants pourront découvrir le milieu aquatique, se familiariser avec l'eau, s'initier aux premiers déplacements, découvrir les premières techniques de nage. Les enfants en perfectionnement pourront apprendre les nages codifiées et seront amenés à nager des distances de plus en plus longues dans les différents styles de nage.

Aquagym pour Tous

(du 17 juin au 30 août)

Les séances sont adaptées au niveau du groupe. Elles ont lieu de 18h à 18h45 les mardis et jeudis, et de 19h à 19h45 les lundis, mercredis et jeudis.

Aquagym Senior (du 4 juin au 29 août)

Il s'agit de proposer aux personnes de plus de 55 ans une activité physique adaptée. Ces séances sont gratuites (hors frais de licences/assurance de 35 €) et ont lieu les mardis, mercredis et jeudis de 9h à 9h45.

Aquabike

Vous souhaitez pratiquer une activité physique douce pour vous maintenir en forme et vous muscler harmonieusement ? L'aquabike va répondre à vos attentes. Il n'est pas nécessaire de savoir nager pour pratiquer. L'aquabike est accessible à tous et les séances ont lieu le lundi, mercredi et vendredi de 18h à 18h45, et le mardi, mercredi et jeudi de 19h à 19h45 (réservation et port de chaussons conseillés).

Prévention noyade

Dispositif gratuit (hors frais de licence 15 €) qui s'adresse aux enfants de 3 à 6 ans peu à l'aise dans l'eau. Ces enfants devront être accompagnés dans l'eau par un parent. Deux cycles sont proposés : **du 17 juin au 12 juillet et du 15 juillet au 9 août**, à raison de 2 séances de 45 minutes par semaine.

Pour plus d'infos

Vous trouverez tous les renseignements utiles (détail des activités, horaires, tarifs, modalités d'inscription) sur le site internet www.tpm-natationazur.fr.

Vous pouvez également contacter le 06.89.70.68.18 à partir du 22 mai 2024, ou vous rendre directement au Vallon du Soleil du 3 au 14 juin, le lundi et le vendredi de 13h à 17h, et du mardi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 ; puis, à partir du 15 juin, aux horaires des activités.

HANDBALL

LES INFOS DE L'US LA CRAU HANDBALL

Stage de Hand

L'USC Handball organise un stage durant les vacances d'été. Ce stage est ouvert à tous les jeunes, filles et garçons, licenciés ou non-licenciés, nés de 2009 à 2017 (catégories U9 / U11 / U13 et U15).

- ✓ **Dates :** du lundi 8 au mercredi 10 juillet 2024
- ✓ **Horaires :** de 9h à 16h30
- ✓ **Lieu :** Gymnase de l'Estagnol à La Moutonne
- ✓ **Tarif :** 70 € (1 tee-shirt et goûters offerts)
- ✓ Prévoir une bouteille d'eau, un pique-nique et un rechange

Inscriptions :

Fiche d'inscription disponible sur le site internet du club <http://www.uschandball.fr/>, à compléter et à déposer dans la boîte aux lettres du club située au Gymnase de l'Estagnol. Pour les licenciés du club, inscription directement auprès de l'entraîneur.



L'ACRAU TOURNOI SUR HERBE
Samedi 15 juin
de 9h à 18h
STADE DE L'ESTAGNOL - LA CRAU LA MOUTONNE

4 JOUEURS + 1 GARDIEN / FÉMININ - MASCULIN / CAT. U9 - U11 - U13 - U15 - U18

Fiche d'inscription à télécharger sur le site du club : www.uschandball.fr
Contact du club: Anthony Touboul - 06 23 89 01 05
Sur les réseaux: [f US La CRAU handball](#) [i us_la_crau_handball](#)

Taylor Pâtisseries, Sécurité-France, BISON, La Crau, transclav, Le Duvetier, BOTASSO, Allianz, mobelley.fr

L'Acrau Tournoi sur herbe, le samedi 15 juin

Avec près de 1 500 joueurs, ce tournoi est un des plus grands rassemblements de handball au niveau national. Il réunit des équipes féminines et masculines, des catégories U9 à U18 venant des quatre coins de France. Outre les très nombreux matches qui s'enchaîneront tout au long de la journée sur les terrains en pelouse et pelouse synthétique du Complexe Sportif de l'Estagnol, vous pourrez retrouver sur place boutiques, buvette, stands des partenaires et animations diverses et variées.

FOOTBALL FÉMININ

L'équipe U18 de l'USCC Championne de Régionale 2

Lisa, capitaine de l'équipe des U18, présente au club depuis 9 ans, et ses coéquipières ont largement survolé leur catégorie cette saison, en ne concédant qu'une seule défaite. Grâce à leur régularité, leur travail et leur rigueur, toutes ces joueuses ont logiquement décroché le titre de Championne Régionale 2 (poule B), ce qui leur permet d'accéder à la catégorie supérieure, la saison prochaine. Bravo à ces jeunes filles qui ont cru en elles et ont su former un groupe soudé et ambitieux, mais aussi à leur coach, Frédéric BAUMAN, pour le travail entrepris avec l'équipe depuis 3 ans, et enfin au club de l'US Carqueiranne-La Crau de même qu'aux partenaires, pour leur engagement en faveur du développement du football féminin.

À NOTER

L'équipe recrute des joueuses nées en 2007, 2008 et 2009 pour la saison prochaine. Vous souhaitez rejoindre un groupe évoluant dans une ambiance conviviale et familiale, encadré par un staff qualifié et surmotivé ? N'hésitez pas à contacter Frédéric BAUMAN au 07.50.21.88.98.



EUROP'RAID

L'ASSOCIATION CRAUROISE « L'AMICALE DU TRÉPIED » À L'ASSAUT DE L'EUROP'RAID

L'Amicale du Trépied est une toute nouvelle association crauroise. Elle a été créée à l'initiative de trois amis passionnés d'aventure : Camille, Tanguy et Alexandre, que certains d'entre vous reconnaîtront peut-être puisqu'il est artisan bijoutier en centre-ville de La Crau. Leur objectif ? Participer à l'Europ'Raid, qui est, par son importance, le premier raid aventure en Europe.

Une aventure culturelle et solidaire

Depuis 2014, l'Europ'Raid propose à 250 équipes de 3 personnes de partir pour un road-trip au long cours de quelques 8 000 km à travers 20 pays, et tout ceci en 22 jours, uniquement à bord de Peugeot 205. Au départ de la France, l'itinéraire relie plus de 200 étapes, 13 capitales et 100 sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO. Mais surtout, le raid a une dimension humanitaire toute particulière. Chaque équipage doit en effet acheminer dans sa voiture 70kg de matériel scolaire, sportif ou médical destiné à être distribué dans les écoles défavorisées d'Europe de l'Est.

Cette année, l'Europ'Raid se déroulera du 3 au 22 août. Il partira de France et traversera notamment la Suisse, l'Italie, l'Autriche, la Bosnie, l'Albanie, la Grèce, la Bulgarie, la Roumanie, la Slovaquie, la Pologne, les Pays-Bas, la Belgique...



Une préparation relevant déjà du défi

Nos trois amis de l'Amicale du Trépied sont très motivés et impatientes de participer à cette formidable aventure. Ils doivent toutefois au préalable surmonter un premier défi : financer leur périple, mais aussi la préparation de leur Peugeot 205, afin qu'elle puisse être fin prête à boucler, sans trop de désagrément, les 8 000 km du raid. Un garagiste craurois apporte déjà son soutien au projet, en mettant son garage à disposition pour la préparation de la voiture et en apprenant aux jeunes novices en la matière, les bases de la mécanique... Reste encore à régler la question du budget. L'Amicale recherche donc activement des sponsors et partenaires susceptibles de les aider financièrement, en échange d'un flochage bien visible sur leur véhicule (voir infos de contact ci-dessous). Les dons des particuliers sont aussi les bienvenus.

Rendez-vous le samedi 8 juin, pour un événement en centre-ville

Afin de recueillir des fonds, Alexandre, Camille et Tanguy organisent une soirée musicale, sur l'Avenue Lieutenant Jean Toucas, **le samedi 8 juin**, et vous attendent nombreux à partir de 19h.

Au programme : animation DJ, espace buvette et restauration avec la participation de commerçants de La Crau. Une occasion de passer un bon moment, tout en soutenant un beau projet !...

Pour contacter L'Amicale du Trépied et lui apporter votre soutien :

- ✓ Mail : lamicaledutrepied@gmail.com
- ✓ Instagram : Amicale.Trepied
- ✓ Tel : 07.77.88.94.15

MUSIQUE

UNE INVITÉE DE MARQUE POUR LE GALA DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Le gala de fin d'année de l'École de Musique de La Crau aura lieu le **dimanche 23 juin 2024** à 14h30, à l'Espace Culturel Jean-Paul Maurric, sur le thème des comédies musicales.

A cette occasion, les élèves auront la chance de partager la scène avec **Gloria**. Connue pour avoir fait partie des célèbres groupes Kids United et Kids United Nouvelle Génération, elle a parcouru le monde au service de la cause des enfants, en tant que marraine de l'UNICEF. Elle a également incarné le personnage d'Emilie dans la non moins célèbre comédie musicale « Emilie Jolie » de Philippe CHATEL, et a prêté sa voix au film d'animation « La bataille géante de boules de neige ».

Infos :

École de Musique
de La Crau
04.94.66.05.87
www.musiquelacrau.fr



EXERCICE DE GESTION DE CRISE

« Faire face aux imprévus, c'est s'y préparer ». C'est dans cette optique que la Ville de La Crau a testé son Plan Communal de Sauvegarde, en participant à un exercice de gestion de crise grandeur nature, le 30 avril dernier. Les objectifs étaient multiples, à savoir :

- ✓ Se préparer à anticiper un phénomène majeur avec l'ensemble des partenaires impliqués dans la gestion opérationnelle d'un épisode météo de type tempête/inondation ;
- ✓ Tester l'efficacité des procédures et les délais de réalisation, et identifier les axes d'amélioration des dispositifs de gestion de crise ;
- ✓ Mettre à l'épreuve les acteurs de terrain et la logistique associée ;
- ✓ Travailler en coopération avec les équipes de secours ;
- ✓ Ouvrir si besoin un centre d'accueil et de regroupement visant à soutenir la population.

Organisé par RisCrises, un bureau d'étude spécialisé, cet exercice impliquait les élus, les différents pôles des services communaux, les services de l'Antenne métropolitaine de La Crau, le SDIS 83 et la Réserve Communale de Sécurité Civile.



LE DISPOSITIF D'ALERTE EN CAS DE CRISE MAJEURE

En cas de risque majeur survenant sur la commune, plusieurs vecteurs permettent d'informer la population sur l'évènement en cours et le comportement à tenir.

Sirène d'alerte aux populations

Trois sirènes sont opérationnelles sur le territoire communal. Elles sont situées à :

- ✓ l'Espace Culturel Jean-Paul Maurric
- ✓ l'Eglise de La Crau
- ✓ l'Ecole Jules Ferry à La Moutonne

BON À SAVOIR

Le signal d'alerte émis par les sirènes est un son montant et descendant. Les caractéristiques suivantes sont à connaître :

- ✓ **L'alerte** : 3 séquences d'1 minute et 41 secondes, séparées par un silence de 5 secondes
- ✓ **La fin de l'alerte** : son continu de 30 secondes

FR-Alert

FR-Alert est un dispositif national. Aucune inscription n'est requise, ce système fonctionne automatiquement à partir du moment où votre smartphone borne sur la commune. En cas de risque majeur, sans démarche de votre part, vous recevrez une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, ceci même si votre téléphone portable est en mode silencieux. Vous serez ainsi informés de la nature du risque (un feu, une inondation, un accident industriel...), de sa localisation et de l'attitude à adopter.

Le service d'alerte communal

En complément du dispositif FR-Alert, la Ville de La Crau est également dotée d'un système d'information et d'alerte qui permet d'alerter la population de tout évènement concernant l'ensemble du territoire ou un secteur particulier (rue, quartier...), qu'il

PRÉVENTION DES RISQUES

s'agisse d'un risque majeur, mais aussi de restrictions éventuelles de la circulation, de coupures d'eau, d'électricité ou de gaz, etc.

Cette solution de télé-alerte permet de vous informer dans les meilleurs délais, via un SMS, un message téléphonique ou un email. **Vous pouvez vous inscrire gratuitement en utilisant le coupon ci-dessous (à déposer à l'accueil de la Mairie).**

À NOTER

Vous êtes déjà inscrit au système de télé-alerte communal, mais vous avez changé d'adresse ou de numéro de téléphone ? N'hésitez pas à renouveler votre inscription afin d'actualiser vos coordonnées et ainsi de continuer à recevoir les notifications.



Hervé CILIA
Adjoint au Maire
délégué à la sécurité et
aux risques majeurs



Catherine DURAND
Conseillère Municipale
Correspondante
incendie et secours



VILLE DE LA CRAU INSCRIPTION AUX ALERTES LIÉES AUX RISQUES MAJEURS

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

83260 LA CRAU

Je souhaite recevoir les alertes :

[cochez l'option ou les options souhaitée(s)]

Par SMS - N° Téléphone portable :

Par message vocal - N° Téléphone fixe :

Par email - Adresse email :

Date :

Signature



Les informations collectées par le biais de ce formulaire sont destinées aux services de la Mairie de La Crau concernés par ces éléments. Conformément à l'article 32 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez obtenir communication, et le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant, en écrivant à Mairie de La Crau – Boulevard de la République – 83260 La Crau.

Les infos du



RENTRÉE SCOLAIRE

2024/2025

ACCUEILS DE LOISIRS
PERISCOLAIRE - MERCREDIS - VACANCES

DOSSIERS D'INSCRIPTION ET DE RENOUELEMENT

DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET DU JIS

www.jis-lacrau.com

OU A L'ACCUEIL

depuis le mardi 7 mai 2023

(Aucun document ne doit être adressé
via l'Espace Famille)

IMPORTANT !

Pour les Mercredis de septembre à octobre

Les dossiers d'inscription et/ou de renouvellement

sont à retourner impérativement
jusqu'au SAMEDI 13 JUILLET 2024

(boîte aux lettres du JIS)

INFOS SÉJOURS ÉTÉ ADOS



Séjour été + 11 ans
Les Salles Sur Verdon
Du **mardi 6 au vendredi 9 août**
4 jours / 3 nuits en camping
Activités nautiques sur le lac, visites et
balades à Moustiers et Aiguines, autres
activités.... **Inscription au JIS**



Séjour été + 13 ans
**St Jean St Nicolas
(Hautes Alpes)**
Du **lundi 29 juillet
au vendredi 2 août**
5 jours / 4 nuits en gîte. Activités spor-
tives et culturelles programmées par les
jeunes. **Inscription au JIS**

10

VACANCES ÉTÉ 2024

Fonctionnement
du centre de loisirs

Du **lundi 8 juillet**
au **vendredi 30 août**
INSCRIPTION A LA JOURNEE

Modalités de réservation	Enfants scolarisés 3 à 10 ans	Jeunes 11 / 17 ans
	A la journée	A l'activité selon programme
Confirmation et Paiement	Du 7 au 24 mai Capacité d'accueil limitée Ces vacances étant plébiscitées et pour satisfaire le plus grand nombre de familles, UNE ATTESTATION EMPLOYEUR devra être remise au JIS. Elle indiquera obligatoirement les dates des congés d'été des parents + nom et prénom de l'enfant / des enfants.	Du 4 au 14 juin
	Passées ces dates les enfants / les jeunes seront placés en liste d'attente	
	Du 11 au 23 juin	Du 25 au 28 juin
Passées ces dates les réservations seront annulées		
<p>Pour les familles non-adhérentes (année 2023/2024) Le dossier d'inscription complet et l'adhésion au JIS sont obligatoires (A retirer au JIS ou téléchargeable sur le site internet www.jis-lacrau.com)</p> <p>Avant d'effectuer vos réservations (Espace famille ou bureau), vous devez impérativement constituer un dossier d'inscription à déposer à l'accueil du JIS</p>		

Pour les inscriptions des Ados, l'Espace famille n'est pas accessible. Merci d'utiliser les formulaires disponibles sur le site internet ou à l'accueil du JIS

LE JIS RECRUTE !

JOBS
D'ÉTÉ

**30
ANIMATEURS(TRICES)**

ALSH 3/17 ans

- Animateurs BPJEPS, BAFD, BAFA, autres diplômes dans l'animation ou équivalent
- Animateurs BAFD, BAFA (option handicap) ou équivalent
- AESH confirmé(e)s
- Animateurs diplômés
- « surveillants de baignade »

OFFRES
D'EMPLOI

SAISON 2024 / 2025 ANIMATEURS(TRICES)

Titulaire du BAFD, BAFA, CAP petite enfance ou autres diplômes dans l'animation ou équivalent

Déposez votre CV et lettre de motivation en y indiquant vos disponibilités à l'accueil du JIS :

« Espace pluriel » Bd de la République
83260 LA CRAU

Par mail : association@jis-lacrau.com

BILLETTERIE



Service accessible à tous
(adhérents et non adhérents)

Cinéma Olbia, Cinéma Pathé,
Accrobranche EcoPark Adventures La Castille,
Kiddy Parc, Aquafamily

S'adresser directement au bureau du JIS

CONTACTER LE JIS

Tél : 04 94 57 81 94

Email : association@jis-lacrau.com

www.jis-lacrau.com

NATUROPATHE

Nadège EMERIAU est praticienne en naturopathie depuis 2010. Alors qu'elle exerçait en tant qu'infirmière anesthésiste, elle a amorcé une reconversion et a obtenu le titre de Heil Praktiker après une formation de 5 000 heures suivie en Suisse. Installée précédemment à La Ciotat, puis à La Garde, elle a ouvert récemment son cabinet en centre-ville de La Crau. Grâce à une approche individualisée, elle vous propose un accompagnement vous permettant de trouver ou retrouver un équilibre de vie, que ce soit d'un point de vue physique, émotionnel ou psychologique. Elle utilise pour cela différents outils tels que la médecine traditionnelle chinoise et notamment le massage Tui Na qui agit sur la circulation énergétique, le drainage lymphatique manuel, la digipuncture ou encore la nutrition. Nadège peut ainsi intervenir pour vous apporter détente, lâcher-prise et bien-être, en mettant en place avec vous un plan d'accompagnement personnalisé inscrit sur la durée, en collaboration avec votre médecin traitant si besoin.

Soulignons enfin que Nadège est formatrice, depuis 2018, au sein de trois écoles de naturopathie et a à son actif trois ouvrages (« Thyroïde notre 3^{ème} ovaire », « Stop aux Régimes Sans » et « Une digestion optimale »).



Consultation sur rendez-vous, du lundi au vendredi

12 Place Jean Jaurès

Tel : 06.09.68.04.37

Mail : nadegenaturopathe@yahoo.fr

Site : www.nadegenaturopathe.fr

Facebook : Nadège Naturopathe HP

Instagram : [nadegenaturopathe](https://www.instagram.com/nadegenaturopathe)



La Fête du Poulet de La Crau Samedi 15 juin 2024

Centre-ville – de 11h à 21h

Entrée gratuite

Avis aux épicuriens, préparez-vous pour un événement qui va éveiller vos papilles !

L'association des commerçants et professionnels « Les Vitrines de La Crau » vous invite à une grande fête gourmande entièrement dédiée au roi de nos assiettes, le poulet ! Tout au long de cette journée originale et inédite, retrouvez en effet le poulet sous toutes ses formes, pour une explosion de saveurs et de divertissements...

« Les Vitrines de La Crau » vous ont concocté un programme des plus appétissants :

- ✓ Des concerts pour une ambiance enflammée
- ✓ Des jeux forains pour petits et grands, avec éclats de rire garantis
- ✓ Des ateliers créatifs pour les enfants
- ✓ Et bien sûr, de nombreux stands qui vous feront déguster les meilleurs poulets de la région.

Un moment festif et convivial en perspective, à partager en famille ou entre amis...

Pour + d'infos :

www.vitrinesdelacrau.fr

eventsvitrineslacrau@gmail.com

pages Facebook et Instagram

« Les Vitrines de La Crau »



Christian LESCURE

Conseiller Municipal délégué
au Développement Economique,
Commerce, Artisanat,
Foires et Marchés



SORTIR



Gérard VIVIER
Conseiller Municipal délégué
à la programmation et vie
associative culturelle



Emmanuel BIELECKI
Conseiller Municipal délégué à
la programmation festive et vie
associative événementielle

RENCONTRES D'HARMONIE

Vendredi 14 juin

**Place Jean Jaurès
20h30**

Cette soirée musicale réunira 3
harmonies locales et près de 120
musiciens.

Vous pourrez ainsi retrouver :

- ✓ La Philharmonie La Six-Fournaise
dirigée par Gisèle GHIGO
- ✓ L'Orchestre « Li Mauro »
de l'Espace Musical Londaïs
dirigé par Alain CHIVA
- ✓ La Lyre de La Crau
dirigée par Vincent LANTRUA



LES VOIX DE #1 LA CRAU

Samedi 15 juin 2024

Espace Culturel Jean-Paul Maurric - 20h30
Entrée gratuite et ouverte à tous

Ils sont 16 jeunes craurois âgés de 11 à 21 ans à participer à ce premier concours de chant proposé par la Ville de La Crau. Tous auront la chance d'interpréter une chanson de leur choix sur la scène de l'Espace Maurric, devant un jury composé de chanteurs et musiciens professionnels et surtout devant le public que nous attendons nombreux pour les encourager...

Seulement 4 d'entre eux accéderont à la grande finale pour essayer de décrocher le 1^{er} prix de cette toute 1^{ère} édition.

Fête de la musique

Vendredi 21 juin 2024

de 18h30 à 0h30

Ce grand rendez-vous incontournable marque le début des festivités estivales. La Ville de La Crau vous invite à venir célébrer la musique et le premier jour de l'été, le 21 juin prochain.



Différents plateaux vous seront proposés, à La Crau et à La Moutonne, en voici un aperçu :

À La Crau

Avenue Jean Toucas

Devant le kiosque

- 20h00 *Nous la même* *Reggae*
- 20h30 *Random* *Blues - Rock - Pop*
- 22h00 *EMZ* *DJ House Techno*
- 23h00 *Random* *Blues - Rock - Pop*

Face au tabac

- 20h00 *Know Name* *Jazz*
- 21h30 *ODEMM* *Rap*
- 21h45 *Yul's Project* *Pop*

Face à la pharmacie

- 20h00 *Les Tamalous* *Pop*
- 21h00 *Les Apnéics* *Pop - Rock - Country*
- 22h00 *Parenthèse* *Rock - Pop - Variété*

Place Jean Jaurès

- 19h30 *Club Chant du Collège du Fenouillet* *Chant*
- 22h30 *Club de Djembé DJÉGO* *Percus*
Électro - Musiques du Monde

Placette Renaude

- 20h00 *Mika Mylis* *Reggae - Chanson populaire*
- 21h30 *The MotorElastic* *Rock*

Boulevard République

- 20h00 *Le Vieux Briscard* *Variété - Rock*
- 21h30 *Corail* *Variété - Rock*

Parking Jean Natte

- 20h00 *Camille Mazza* *Pop - Rock*
- 21h00 *Triklö* *Rock - Post Punk - Cold wave*
- 22h00 *SKY3* *Rock - Pop - Variété*

Parking Jean Moulin

- 18h30 à 21h *Les élèves de l'École de Musique de La Crau*

À La Moutonne

Place Maréchal Foch

- 20h00 *La Lyre* *Harmonie*
- 21h15 *Duo Badou Badou* *Variété*



LE THÉÂTRE DANS LA VIGNE

du samedi 22 juin
au samedi 6 juillet 2024

Domaine La Marseillaise (986 Chemin de La Navarre)

Accueil du public à partir de 19h,
début du spectacle entre 20h30 et 21h

La Compagnie La Crau'k en Scène du Cercle Culturel Social Craurois (CCSC) reprend ses festivals de théâtre en plein air dans les domaines viticoles de La Crau et des environs. Le Domaine La Marseillaise accueillera cette première série de représentations parmi lesquelles « Le bérêt de la tortue », « Silence on tourne », « Panique au Ministère », « Fugueuses », « Starlettes, paillettes et cacahuètes », etc. Une pièce différente sera jouée chaque soir durant toute la période du festival.

Tarif : 30 € (plein tarif), 25 € (adhérents)

Le tarif inclut le spectacle & une assiette repas + 1 boisson

Infos et réservations : 06.13.08.30.39

Programme complet :

<http://lacraukenscene.wixsite.com/ccsc>

APPEL À BÉNÉVOLES

La Compagnie La Crau'k en Scène recherche des bénévoles souhaitant participer à l'organisation de ce festival de théâtre et contribuer à sa réussite. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues que ce soit pour assurer l'accueil du public, la logistique des coulisses, la promotion de l'événement sur les réseaux sociaux ou toute autre tâche... Si vous êtes intéressés, merci de contacter la compagnie au 06.03.17.15.81 ou par mail à l'adresse ckriskipass@gmail.com.

SORTIR

L'ART DÉFILE

Vendredi 28 juin

**Boulevard de la République
18h30**

Gratuit et ouvert à tous

Nicole GALLAND et ses élèves des ateliers « Expression Graphique » du Cercle Culturel Social Craurois vous invitent à découvrir leurs œuvres de manière inédite et originale, à travers un défilé et un show mis en musique sur le thème « **Les Icônes féminines dans l'Art** ». Toutes les œuvres seront ensuite exposées sur le mail central du Boulevard de la République.

Notez également qu'une exposition des œuvres réalisées tout au long de l'année par les ateliers de Nicole GALLAND est prévue du **lundi 3 au samedi 29 juin** dans les locaux de la Bibliothèque Jean d'Ormesson. Vous pourrez y accéder aux horaires habituels d'ouverture : le lundi et le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le vendredi de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h.



LA CRAU! EN FÊTE!

Du jeudi 4 au lundi 8 juillet

Avec Fête foraine,
De 18h à 1h sur les parkings Jean Natte et Jean Moulin

Ce sera l'effervescence en centre-ville pour la traditionnelle Fête de La Crau ! Au programme, fête foraine pendant cinq jours, et trois grandes soirées d'animations gratuites...

Vendredi 5 juillet

✓ **Concert de la Lyre**
20h - **Place Victor Hugo**

✓ **Gala des écoles de danse**
21h45 - **Place Félix Reynaud**

Avec les danseuses et danseurs de Flash M Crew, de l'Ecole Des Danses, du Studio Ellena et du Studio Attitude.

Samedi 6 juillet

✓ **Méga Soirée Top 50**
22h30 - **Place Félix Reynaud**

Dimanche 7 juillet

✓ **Concert du groupe AÏOLI**
21h30 - **Place Félix Reynaud**

Retrouvez le groupe « le plus mondialement connu dans le Var » et ses titres devenus incontournables : Touche pas aux Cigales, La Mliha, La Cagole, L'Arsenal, etc. ! AÏOLI c'est avant tout un univers déjanté où l'humour et la musique se mélangent en un cocktail piquant et détonnant, à déguster avec délectation et surtout sans modération !!!!

SANS OUBLIER...

Les concours de boules

Samedi 5 juillet : Pétanque 2x2 choisis
& **Lundi 8 juillet** : Jeu provençal 3x3 choisis
9h - Place Félix Reynaud

Organisés par La Boule Fleurie Crauroise
et ouverts à tous

Inscriptions :

sur place le jour-même avant 9h (12 € par équipe)



Les ESTI'BALS

Tous les mercredis de l'été
Place Victor Hugo - De 20h à minuit

Entrez dans la danse tous les mercredis soir de l'été ! Ambiance
« Baletti » assurée, avec un thème différent pour chaque soirée.

Espace buvettes et restauration sur place

**Rendez-vous pour la soirée d'inauguration
des Esti'Bals**

Mercredi 10 juillet

Au programme :

Boum des Mômes & Soirée DJ

Les enfants, leurs amis et leur famille sont invités à venir fêter le
début des « grandes vacances » en musique avec **DJ Mojito**.
Comme l'an dernier, **Christian SIMON, Maire de La Crau**
sera aux platines à partir de 22h pour continuer la soirée et vous
faire danser jusqu'au bout de la nuit !!!



FRANÇOIS FELDMAN

EN CONCERT

Vendredi 12 juillet

Place Félix Reynaud
21h30

Concert Gratuit



Auteur, compositeur, interprète, François FELDMAN est l'un des plus grands chanteurs de la variété française, plusieurs fois n°1 au TOP 50 ! Nous avons tous en tête ses tubes incontournables : Valses de Vienne, Joue pas, petit Franck, Joy, C'est toi qui m'a fait, Le Mal de Toi, Slave, Rien que pour toi, etc. Vous pourrez bien évidemment les reprendre tous en chœur avec lui, le 12 juillet prochain à La Crau, mais aussi découvrir les titres de son dernier album « L'Origine ».



LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE LA CRAU



Jean-Pierre EMERIC
Adjoint au Maire
et Conseiller Métropolitain
en charge de l'Aménagement
du Territoire

PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INCENDIE DE FORET DANS LA REVISION DU PLU DE LA CRAU : TRADUCTION REGLEMENTAIRE

L'objet de l'étude de la prise en compte du risque d'incendie de forêt dans la révision du PLU de La Crau, réalisée par l'Agence de conseil en environnement MTD A avec le concours de l'Agence d'architecture et d'urbanisme MAP, et la carte du risque d'incendie de forêt après expertise ont été publiés dans le mensuel municipal de janvier.

A ce jour, l'étude complète est disponible sur le site internet de la ville de La Crau dans sa version préliminaire :
- http://www.villedelacrau.fr/laville_PLU_revision.html ;
- http://www.villedelacrau.fr/telechargements/PLU/revision/20240424_ERI_LaCRAU.pdf

Cette étude a été réalisée à la demande et sous la conduite de la Direction Planification Territoriale Projets urbains et Fiscalité de la DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire de la Métropole Toulon Provence Méditerranée. Elle a été concertée avec le Service Planifications et Prospective de la DDTM du Var (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) et plus particulièrement avec les pôles Aménagement Planification et Risques.

L'étude propose une cartographie adaptée aux risques et aux spécificités de chaque partie du territoire communal. Elle se traduit par un zonage et un règlement prenant en compte le risque d'incendie de forêt dans la révision du PLU. L'aléa a été caractérisé par la DDTM du Var dans le cadre de la carte

précédemment communiquée par le préfet du Var. L'étude de la prise en compte du risque d'incendie de forêt caractérise les enjeux et leur vulnérabilité.

À NOTER :

Le risque est le croisement d'un aléa et de la vulnérabilité d'un enjeu.

Aléa + Enjeu = Risque

À SAVOIR :

(source : <https://www.georisques.gouv.fr/articles-risques/feux-de-foret>)

Les feux de forêt peuvent avoir une origine naturelle (foudre, éruptions volcaniques) ou humaine.

Dans le cas de la responsabilité humaine, la cause peut être intentionnelle, involontaire ou liée aux infrastructures.

✓ 90 % des départs de feux de forêt ont pour origine les activités humaines. On distingue les causes suivantes :

- accidentelles : lignes électriques, chemin de fer, véhicules, dépôt d'ordures ;
- intentionnelles : malveillance ;
- involontaires dues aux travaux : travaux forestiers, travaux agricoles, travaux industriels et publics ;
- involontaires dues aux particuliers : travaux, loisirs, jets d'objets incandescents.

✓ 80 % des feux se déclenchent à moins de 50 mètres des habitations, du fait des imprudences liées aux diverses activités de loisir (pique-nique, ...) qui se déroulent souvent à proximité de parking, aux abords des forêts.

✓ + de 50 % des départs de feux sont dus à des imprudences et à des comportements dangereux. En appliquant les bons gestes au quotidien, plus de la moitié des départs de feux pourraient être évités.



Traduction réglementaire du risque d'incendie de forêt dans la révision du PLU de La Crau

En vertu des dispositions des articles R151-31 et R151-34 du code de l'urbanisme, un zonage « risque feu de forêt » est reporté sur le document graphique du PLU, dans les zones concernées afin de :

- ✓ Soumettre à des conditions spéciales certaines occupations et utilisations du sol ;
- ✓ Et/ou interdire certaines constructions et installations.

À NOTER :

Dans toutes les zones soumises au risque, les autorisations d'urbanisme doivent être conformes avec les règles et les OAP* du PLU applicables à chaque zone, augmentées de celles fixées par l'étude « risque feu de forêt ».

*OAP : orientations d'aménagement et de programmation.

✓ Construction du zonage de risque et des règles associées

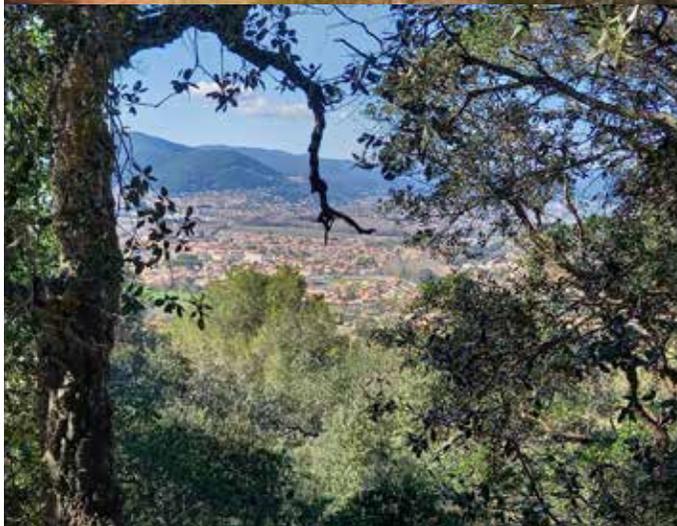
Dans un premier temps, l'analyse du risque d'incendie de forêt a été conduite sur la base de critères issus de données SIG. D'autres paramètres ont été considérés et croisés (surface de la zone, densité des constructions dans l'environnement de la zone de projet, caractère sans issue des voies desservant le projet). Ensuite, une analyse complémentaire de terrain à dire d'expert a été réalisée, basée sur l'analyse multicritères, afin de conclure sur le risque auquel les secteurs étudiés sont réellement soumis. Enfin, des traitements numériques ont été appliqués, dans le but d'obtenir une information plus synthétique et exploitable pour produire un zonage de risque à deux niveaux (indices F1 et F2).

Se référer à l'étude de la prise en compte du risque d'incendie de forêt dans la révision du PLU de La Crau qui détaille et explicite les critères d'analyse et la méthode de construction du zonage.

✓ Zones F1

Les zones indicées « F1 » correspondent à des secteurs naturels ou situés à proximité de milieux naturels et dans lesquels le risque d'incendie de forêt est majeur. La constructibilité y est donc très limitée et encadrée.

Dans ces zones, la proximité avec le massif est critique et génère un risque important, quelle que soit la défendabilité



existante. La zone F1 concerne généralement la première ligne de maisons située en interface avec la forêt (quartiers Maraval, Vallon du Soleil, La Moutonne...).

Définition : Par « **défendabilité** », les experts font référence à la réglementation de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) adaptée aux risques et aux spécificités de chaque département. La défendabilité est une notion spécifiquement utilisée en matière de prévention des incendies de forêt et correspond à la capacité des services d'incendie et de secours à trouver en tout temps des équipements de défense utilisables pour lutter contre l'incendie. Ainsi, un lieu « défendable » est un lieu accessible par des voiries de dimensions suffisantes et des points d'eau incendie (PEI) normalisés et fonctionnels. Leurs caractéristiques sont définies dans le règlement départemental de la DECI.

Toute construction et tout aménagement sont en conséquence interdits en zone F1, à l'exception des constructions et aménagements listés ci-dessous.

Les constructions suivantes sont admises en zone F1, sous réserve qu'elles respectent l'ensemble des articles applicables à la zone du PLU correspondante, notamment en termes de destination, d'emprise et de hauteur, que le site soit défendable et qu'un périmètre de débroussaillage de 100 mètres soit maintenu en permanence :

- Les bâtiments à usage agricole ou destinés à l'élevage (si ces élevages contribuent à la mise en valeur et à l'aménagement du milieu forestier dans lequel ils se situent et qu'ils s'appuient sur un projet d'aménagement pastoral), à condition qu'ils soient disposés de manière que les surfaces cultivées puissent contribuer à les protéger, qu'ils n'induisent pas la nécessité d'une présence humaine permanente (hors logement de fonction ou de gardiennage et les habitations, qui sont interdits), et ne nécessitant pas de défrichement ;
- Les châssis et serres à usage agricole ;
- La réfection de bâtiments disposant d'une existence légale à la date d'approbation du présent PLU, sans changement de destination et sans en aggraver la vulnérabilité aux incendies ;
- Les infrastructures techniques nécessaires et liées au fonctionnement d'une construction ou installation existante

(bassin de rétention, assainissement autonome...) disposant d'une existence légale à la date d'approbation du présent PLU ;

- Pour les bâtiments déjà édifiés, justifiant d'une existence légale à la date d'approbation du PLU :

■ Les constructions closes et couvertes (extension, garage...) d'une surface de plancher et d'emprise maximale de 20 m² ;

■ Les constructions annexes non closes ne constituant pas de surface de plancher (abri voiture...);

■ Les piscines et bassins, couverts ou non couverts.

- Si la construction nécessite la création d'une nouvelle voirie ou d'un nouveau cheminement automobile, ce dernier devra présenter une largeur de 4 mètres de bande roulable et une aire de retournement conforme aux dispositions générales du présent PLU.

Les aménagements suivants sont admis en zone F1, sous réserve qu'ils respectent l'ensemble des articles applicables à la zone du PLU correspondante, notamment en termes de destination, d'emprise et de hauteur et que le site soit défendable :

- Les travaux ayant pour effet, dans un camping ou un parc résidentiel de loisirs existants, de modifier substantiellement la végétation qui limite l'impact visuel des installations, à condition que les travaux conduisent à une réduction de la vulnérabilité, ainsi que l'aménagement de zone refuge ;

- L'extension des infrastructures et installations publiques sans occupation humaine permanente ;

- L'extension des infrastructures participant à la défense nationale nécessaire à l'exploitation du site ;

- Les aménagements, travaux et ouvrages destinés aux activités agricoles et forestières, dans la mesure où ils ne présentent pas une cause potentielle de départ de feux (protections, confinement) et sans occupation humaine permanente (hors logement/habitation).

✓ Zones F1p

Les zones indicées « F1p » correspondent à des secteurs de projets situés à proximité immédiate des milieux naturels dans lesquels, une fois les mesures de défendabilité prévues réalisées (débroussaillage, mise en culture...), des autorisations pourront être délivrées.

A ce titre, le PLU identifie trois zones soumises à une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) « risque » (La Navarre, le Vallon du Soleil et La Tourisse) au sein des-

quelles la constructibilité est subordonnée au respect des prescriptions énoncées dans l'orientation correspondante.

En l'absence de la réalisation des prescriptions énoncées dans l'orientation d'aménagement et de programmation, les dispositions de la zone F1 sont entièrement opposables dans les secteurs F1p.

Avec réalisation des prescriptions énoncées dans l'orientation d'aménagement et de programmation, les zones urbanisables figurant dans l'orientation peuvent faire l'objet d'aménagements ou de constructions, sous réserve qu'ils respectent l'ensemble des articles applicables à la zone du PLU correspondante, notamment en termes de destination, d'emprise et de hauteur et sous réserve que :

- Le site soit défendable ;

- Les réserves de bois seront placées à plus de 10 m de la construction ;

- Les réserves de combustibles liquides ou gazeux devront obligatoirement être enterrées.

✓ En outre, dans les zones F1 et F1p

La plantation dense d'espèces végétales très inflammables et/ou combustibles (mimosas, cyprès, bambou, thuyas, entre autres) est interdite, afin de limiter la propagation du feu.

Les installations classées présentant un risque au regard des incendies de forêt (explosion, incendie, pollution, d'émanation de produits nocifs en cas de contact avec l'incendie, ...) sont interdites.

Les réserves de combustibles liquides ou gazeux devront obligatoirement être enterrées si aucune autre solution ne peut être trouvée pour leur implantation. Ces installations devront être nécessaires au fonctionnement de bâtiments déjà existants. Les réserves de bois seront placées à plus de 10 mètres de la construction.

✓ Zones F2

Les zones indicées « F2 » ont été construites en s'appuyant sur le contour des zones F1. Elles correspondent à une zone tampon d'environ 50 mètres depuis les zones F1. Ces zones sont constructibles, mais sous conditions.

Les zones F2 correspondent à des secteurs déjà urbanisés où il est possible de densifier l'urbanisation existante.

Elles sont constructibles avec des prescriptions limitant les

conséquences du risque incendie de forêt. Une construction admise doit être implantée au plus près de la voie publique et des constructions existantes.

Les constructions suivantes sont interdites en zone F2 :

- Les installations classées comportant un risque au regard des incendies de forêt (explosion, incendie, pollution, d'émanation de produits nocifs en cas de contact avec l'incendie, ...);

- Les établissements recevant du public (ERP) de certains types et catégories (cf. détail dans l'étude) ;

- Les habitations légères de loisirs.

Les aménagements suivants sont interdits en zone F2 :

- La création ou l'agrandissement d'un camping et la création ou l'agrandissement d'un parc résidentiel de loisirs ou d'un village de vacances classé en hébergement léger (cf. définition dans l'étude) ;

- La création ou l'agrandissement de garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs ;

- La création ou l'agrandissement d'aires d'accueil des gens du voyage.

Pour les occupations du sol admises, les règles et prescriptions suivantes s'appliquent :

- Le site doit être défendable ;

- Les ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) ne comportant pas de risque au regard du feu de forêt, pourront être autorisées sous réserve qu'elles soient justifiées par une étude de danger ;

- Les réserves de bois seront placées à plus de 10 m de la construction ;

- Les réserves de combustibles liquides ou gazeux devront obligatoirement être enterrées.

✓ Autres zones

Les zones ne bénéficiant pas du zonage F1 ou F2 sont moins exposées aux incendies de forêt. Elles peuvent cependant être impactées par les effets directs (gaz chauds, flammes...) ou indirects (fumées) de l'incendie.

La probabilité de sinistre lié à un feu de forêt est cependant moins forte, sans être non nulle pour autant.

Le débroussaillage réglementaire à 50 mètres doit y être réalisé dans les zones identifiées comme soumises par le zonage "OLD" (obligations légales de débroussaillage) de la DDTM du Var.

Zonage du risque d'incendie de forêt

Les parties du territoire principalement concernées par le zonage étudié sont :

- ✓ Les grands massifs boisés et leur périphérie ;
- ✓ Les espaces urbains en frange de ces massifs, notamment les quartiers des Sauvans, du Collet Long, des Martins et de Maraval, ainsi que la frange sud de la Moutonne (La Haute Durande, La Pie et La Tourisse).

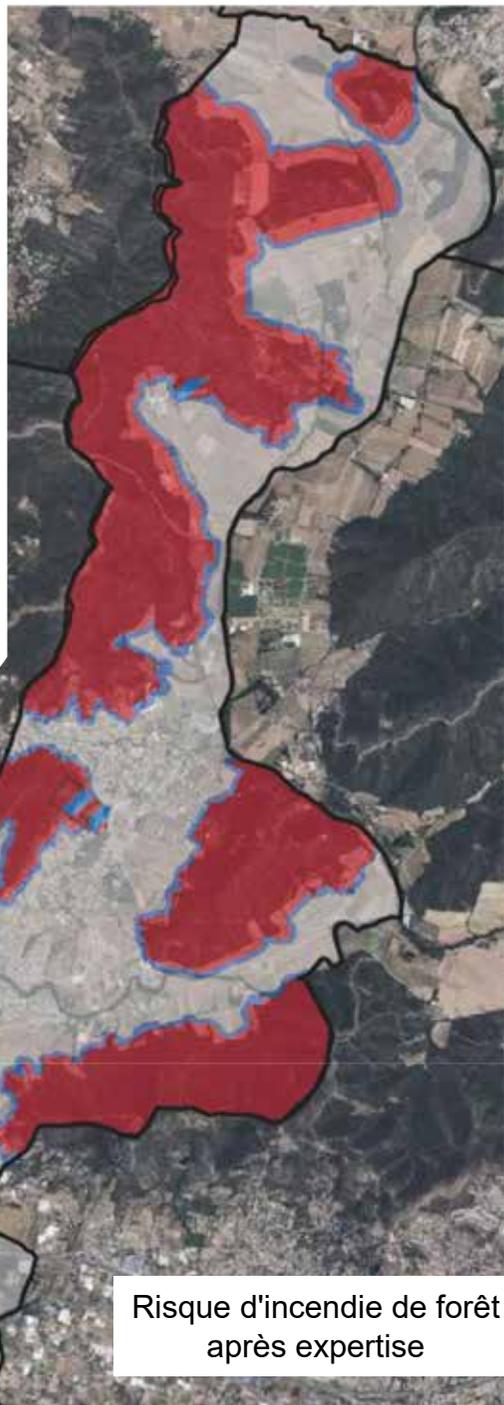
Zonage de risque

La Crau (83)

▭ Limite communale

Type de zone

- F1
- F1p
- F2
- Non règlementé



Les 3 secteurs d'OAP (orientations d'aménagement et de programmation) « risque »

Fort des éléments d'analyse issus des phases précédentes, des orientations d'aménagements et de programmation (OAP) « risque » ont été élaborées sur les secteurs de projet impactés par le risque d'incendie de forêt et avec un enjeu de développement.

Les préconisations formulées dans les OAP « risque » sont de nature :

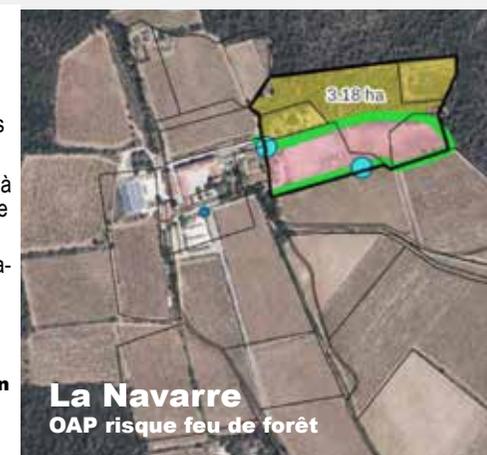
- ✓ à réduire l'intensité du feu, la probabilité d'incendie et donc l'aléa subi par le projet ;
- ✓ à améliorer la défendabilité du secteur et donc celle du projet.

Préconisations risque incendie de forêt

- ▭ OAP risque
- ▭ Parcelles cadastrales
- Point d'eau existant
- Point d'eau Incendie à créer (implantation de principe)
- ▬ Voies à créer / normaliser (implantation de principe)
- ▭ Zone urbanisable

Gestion de la végétation

- ▭ Débroussaillage
- ▭ Mise en culture



Le Vallon du Soleil OAP risque feu de forêt



Préconisations risque incendie de forêt

- ▭ OAP risque
- ▭ Parcelles cadastrales
- Point d'eau existant
- Voies à créer / normaliser (implantation de principe)
- ▭ Zone urbanisable

Gestion de la végétation

- ▭ Débroussaillage
- ▭ Mise en culture

Préconisations risque incendie de forêt

- ▭ OAP risque
- ▭ Parcelles cadastrales
- Point d'eau existant
- ▬ Voies à créer / normaliser (implantation de principe)
- ▭ Zone urbanisable

Gestion de la végétation

- ▭ Débroussaillage
- ▭ Mise en culture



OFFICE DE TOURISME TPM : Stratégie et grandes actions 2024

L'Office de Tourisme Provence Méditerranée qui, depuis 2017 réunit l'ensemble des 12 villes de la Métropole, a dévoilé le 12 avril à Hyères, **sa nouvelle stratégie touristique et son plan d'actions pour la destination Provence Méditerranée**. Après une nouvelle phase de structuration, il poursuit 4 grands axes en 2024 :

- Développement d'une activité touristique à l'année.
- Construction d'une image positive et cohérente du territoire.
- Promotion d'un tourisme respectueux de l'environnement et en harmonie avec les habitants.
- Garantie de vivre l'expérience de l'hospitalité provençale.

Afin de poursuivre cette ambition, **6 actions structurantes vont ainsi rythmer l'année**, comme par exemple, un site Internet à l'échelle de la Métropole, ou encore un nouvel outil de commercialisation pour la vente en ligne. **Découvrez le nouveau site de l'Office de Tourisme** www.provencemed.com

Un partenariat avec le CROUS :

Consciente des difficultés rencontrées chaque année par les professionnels du secteur pour loger leurs saisonniers, la Métropole a initié, via l'Office de Tourisme, un partenariat avec le Crous.

ADRESSE UNIQUE POUR LES DEMANDES :
groupe.ete@crous-nice.fr



« UN CERTAIN ROBERT DOISNEAU » À LA VILLA TAMARIS

Jusqu'au 22 septembre, la Villa Tamaris vous invite à plonger dans l'univers de Robert Doisneau et porter un regard différent sur son œuvre. En parcourant les espaces du centre d'art venez découvrir ou redécouvrir les photos de Paris, les portraits d'enfants ou de passants qu'il a capturés au détour d'une rue ou encore ses photos de la mer qui restent un pan méconnu de son travail.

Doisneau disait : « je suis là où il n'y a rien à voir » nous rappelant ainsi que chaque chemin parcouru vaut la peine d'être vu et raconté.

Les clichés de Doisneau transcendent ainsi l'art du photojournalisme et nous donnent à voir la beauté du quotidien, une certaine idée du bonheur que chacun peut faire sien.

www.villatamaris.fr



Un certain
Robert Doisneau

Villa Tamaris

1^{er} juin au 22 septembre 2024

TPM, avenue de la Grande Motte - 83500 La Seyne-sur-Mer Du mercredi au dimanche de 10h00 à 19h00, sauf les jours fériés



LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL TPM OBTIENT LE NIVEAU 2 !

La Métropole s'est engagée depuis 2019 dans la mise en œuvre d'un Projet Alimentaire Territorial afin d'**accompagner la transition alimentaire vers une agriculture durable et résiliente accessible à tous** et de développer une consommation responsable en travaillant avec l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire sur le territoire. Cette démarche s'est concrétisée en 2021 avec la **labellisation de niveau 1 « PAT Emergent »** par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, dans le cadre de l'Appel à Projets du Programme National pour l'Alimentation. **Depuis le 14 mars 2024, c'est la labellisation de niveau 2 « PAT en action », qui vient d'être décernée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, pour une durée de 5 ans.** Ainsi, la Métropole a atteint en 3 ans le dernier niveau des PAT, le niveau 2, alors qu'à l'échelle nationale en 2023, sur les 435 PAT existants : 89 % étaient de niveau 1 et 11 % de niveau 2, et seulement 9 PAT étaient de niveau 2 pour les métropoles au niveau national.

RETOUR EN IMAGES

AVRIL - MAI 2024

Cérémonie hommage aux victimes et héros de la Déportation



Rencontres Internationales de Danse de La Crau



Déjeuner CCAS de la Fête des Mères



Foire aux plants



Cérémonie commémorative du 8 mai 1945



Salon d'Art



ESPACE D'EXPRESSION

ENSEMBLE POUR LA CRAU

Courrier : boîte aux lettres devant la mairie

Pendant la période estivale, les projets pour améliorer notre vie quotidienne ne doivent pas ralentir. Toutes les initiatives sont bonnes à prendre. Certaines ont un début de commencement, à La Crau ou chez nos voisins. En voici quelques unes, mais l'effort doit être accéléré.

Le climat évolue dangereusement pour la vie humaine. La nature nous fait savoir qu'elle souffre. La collecte des biodéchets, déjà facilitée par TPM en zones rurales, est en expérimentation à La Valette pour les zones urbaines avec l'installation de composteurs collectifs. A suivre.

La récupération et la bonne utilisation des eaux de pluie doivent permettre de réaliser des économies d'eau, notre futur trésor, avec certaines précautions (eau non potable).

Contre le réchauffement urbain, il devient essentiel de re-végétaliser nos centre-villes, en désimperméabilisant les sols, et replantant des espèces nécessitant moins d'arrosage.

Une idée pour joindre l'utile à l'agréable : couvrir la piscine du Vallon du Soleil (située sur La Crau mais appartenant à TPM) et l'utiliser l'hiver pour tous les publics, mais aussi pour nos scolaires.

La période estivale est aussi propice aux plaisirs de la plage. Pourquoi ne pas modifier légèrement en été le trajet de la ligne de bus 29, qui va déjà à Costebelle, jusqu'à desservir l'Almanarre ?

Nos hôpitaux publics sont en grande difficulté, fermant des lits, des services d'urgences... Mais les hôpitaux privés (les cliniques...) se disent aujourd'hui en grand danger, et menacent de suspendre certaines activités (les moins rentables ?). Les dépassements d'honoraires ne suffisent-ils plus ? Même si nous préférons financer prioritairement le public (comme pour les écoles), l'Etat doit s'assurer de la réalité de ces difficultés, et sauver tout notre système de santé.

Les élections européennes ont lieu le 9 juin, un seul jour, un seul tour. Ne laissons pas les autres décider à notre place de l'avenir qui nous concerne. A La Crau, au sein de notre association, les débats ne nous ont jamais empêché de conserver notre unité. Les instances nationales des partis de gauche et écologistes n'ont pas pu (ou voulu ?) faire de même.

Avec toutes les listes en présence, nous pouvons partager ce mot d'ordre : Allez voter !

Vos élus : Maguy Fache - Jean Codomier



DON DU SANG

Notez les dates des prochaines collectes de sang prévues :

JEUDI 13 JUIN 2024

De 15h à 19h30

à l'Espace Culturel Maurric

MARDI 9 JUILLET 2024

De 15h à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Les collectes sont organisées dans le strict respect des consignes sanitaires. Vous pourrez au préalable prendre rendez-vous sur le site internet <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr>

+ d'Infos :

Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles

Mail : adsblacrau83@gmail.com

Site internet : <http://sitesgoogle.com/site/adsblacrau>

PLANNING DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET DECHETS VERTS

JUIN / JUILLET

ZONES	JUIN	JUILLET
ZONE 1 : Parc de La Moutonne / L'Estagnol / L'Estalle	Lundi 3	Lundi 1 ^{er}
ZONE 2 : La Pie / La Durande / La Haute-Durande	Mardi 4	Mardi 2
ZONE 3 : Centre La Moutonne / La Tourisse / Les Tassys / La Bouisse / La Capite	Jeudi 6	Jeudi 4
ZONE 4 : La Giavy / Les Vannes / Terre Noire	Vendredi 7	Vendredi 5
ZONE 5 : Les Cougourdons / Clairval / La Ruytèle / Tamagnon	Lundi 10	Lundi 8
ZONE 6 : Le Petit Tamagnon Les Pious	Mardi 11	Mardi 9
ZONE 7 : Rocade de l'Europe / Les Tourraches / Le Patrimoine Hameau des Pourpres	Jeudi 13	Jeudi 11
ZONE 8 : Les Arquets Sud / Les Levades / Les Goys Fourniers Les Avocats / Gavarry	Vendredi 14	Vendredi 12
ZONE 9 : Les Arquets Nord / Les Maunières / Jean Toucas 1 ^{ère} DFL / 22 ^{ème} BMNA / Les Pinsons / Les Rouges-Gorges	Lundi 17	Lundi 15
ZONE 10 : Les Escudiers	Mardi 18	Mardi 16
ZONE 11 : Les Meissonniers	Jeudi 20	Jeudi 18
ZONE 12 : Les Longues / Notre-Dame / La Mondrive	Vendredi 21	Vendredi 19
ZONE 13 : La Gensolenne / La Grassette / La Bastidette / Le Mont-Redon	Lundi 24	Lundi 22
ZONE 14 : La Monache / Les Sauvans / Le Collet Long	Mardi 25	Mardi 23
ZONE 15 : Le Vallon du Soleil Les Martins	Jeudi 27	Jeudi 25
ZONE 16 : Maraval / Montbel	Vendredi 28	Vendredi 26

+ D'INFOS

- ✓ Pour tout renseignement complémentaire concernant les plannings de collecte, vous pouvez contacter le Numéro Vert «Allo Mairie» : 0 800 00 30 24
- ✓ Toutes les infos utiles et le plan détaillé de chaque zone sont sur le site www.villedelacrau.fr, rubrique «Démarches / Environnement»

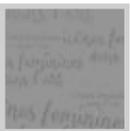
AGENDA

JUIN 2024



Samedi 1^{er} et Dimanche 2 Salon du Livre de La Crau (4^{ème} édition)

Espace Culturel Maurric de 10h à 18h
Cette édition 2024 réunira une cinquantaine d'auteurs locaux. Romans, histoire, polars, poésie, bande dessinée... tous les styles seront représentés ! Organisé par les associations BFURBLUM Événementiel et Plume d'Azur. Entrée libre et gratuite
Infos : 06.19.83.36.13 ou vandomi@orange.fr



Du lundi 3 au samedi 29 juin Exposition des ateliers "Expression Graphique" de Nicole Galland du CCSC

Bibliothèque Jean d'Ormesson
Horaires : lundi et mercredi, 9h-12h et 14h-18h ; vendredi, 14h-18h et samedi, 9h-12h
Présentation des œuvres réalisées tout au long de l'année par les élèves des ateliers



Samedi 1^{er} 30 ans du JIS

Parking Jean Moulin de 18h à minuit
Animations diverses ouvertes à tous : structures gonflables, ambiance musicale, stands maquillage, sculpture sur ballons, quizz, expo photos, etc.
Espace restauration sur place
Infos : 04.94.57.81.94



Dimanche 2 Vide grenier de l'association La Crau'ch Coeurs

Boulevard de la République de 7h à 13h
Tarif : 10 € l'emplacement de 3 mètres pour les adhérents, 12 € pour les non adhérents
Inscriptions : Permanence à la Villa Renaude (à proximité de la Poste), les lundi 27 et mercredi 30 mai de 9h à 12h et de 15h à 18h, le mardi 28 mai et le samedi 1^{er} juin de 9h à 12h, et le vendredi 31 mai de 15h à 18h
Infos : 06.03.32.68.13



Dimanche 2 Concours « Ville de La Crau » de Boule Lyonnaise

Place Félix Reynaud
Rdv à partir de 7h, début des parties à 8h
Organisé par l'Association Bouliste Crauroise (ABC)
Concours 2x2 réservé aux licenciés, présence de



Lundi 3 Salon professionnel de la Team Phoenix

Château Les Mesclances (3583 Chemin du Moulin Premier) de 10h à 18h
La Team Phoenix, réseau de chefs d'entreprises rayonnant sur La Crau et le département du Var, organise ce salon professionnel ouvert au grand public. A noter la présence de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Var et de la Maison de l'Emploi Provence Méditerranée. **Infos** : www.lateamphoenix.fr lateamphoenix83@gmail.com



Mardi 4 Animation du CCAS Concours de boules/cartes et anchoïade

Place Félix Reynaud et Foyer des Anciens
A partir de 14h
Réservé aux Séniors craurois de 60 ans et plus
Animation gratuite. **Inscriptions** : au Foyer des Anciens. **Infos** : 06.49.51.02.22



Mercredi 5 et jeudi 6 « Il était une fois l'EDD » Spectacles 2024 de l'Ecole des Danses

Casino des Palmiers à Hyères - 20h
Mercredi 5 : Gala Enfants
Jeudi 6 : Gala Ados/Adultes
Infos et réservations : 06.22.90.53.40 ou studioecoledesdanses@gmail.com



Dimanche 9 Elections européennes

Bureaux de vote de La Crau et de La Moutonne de 8h à 18h



Du mardi 11 au jeudi 13 Concours de boules « Souvenir René Victor »

Boulodromes centre-ville
Début des parties 8h30
Jeu provençal 2x2 choisis. Organisé par la Boule Fleurie Crauroise. Dotation : 1500 € + lots
Frais de participation : 8 € par équipe
Inscriptions : bfc83260@orange.fr / 06.44.99.84.17 / au siège du club du lundi au vendredi de 9h à 12h (transmettre Nom – Prénom – N° de licence)



Mardi 11 Spectacle de l'école maternelle Louis Palazy

Espace Culturel Maurric - 18h
Spectacle de fin d'année sur le thème des Jeux Olympiques



Jeudi 13 Collecte de sang

Espace Culturel Maurric - de 15h à 19h30



Vendredi 14 Atelier Yoga du CCAS

Foyer des Anciens de 9h30 à 10h30
Réservé aux Seniors craurois de 60 ans et plus
Séance gratuite - Places limitées
Inscriptions : Office de Tourisme, du lundi au jeudi, le matin de 8h à 12h uniquement
Infos : 06.49.51.02.22



Vendredi 14 Gala Pole Dance de l'EDD

Espace Culturel Maurric - 20h30
L'École Des Danses présente son spectacle de Pole Dance 2024. Petite restauration sur place
Tarif : 12 € (possibilité de réserver ou de prendre son billet sur place)
Infos & Réservations : 06.22.90.53.40
ou studioecoledesdanses@gmail.com



Vendredi 14 Rencontres d'Harmonies

Place Jean Jaurès - 20h30
A l'occasion de cette soirée gratuite en plein air, la Lyre de La Crau sera entourée des musiciens de la Philharmonie La Six-Fournaise et de l'Orchestre « Li Mauro » de l'Espace Musical Londais.



Samedi 15 Spectacle de Théâtre & Chant de l'École des Danses

Espace Jean Natte (rez-de-chaussée) - 18h
Au programme : Théâtre enfants avec la pièce « Planètes en délire », Théâtre ados avec la pièce « Startuc » et Chant enfants « Zeee Voice EDD Kids ». Entrée gratuite. **Infos :** 06.22.90.53.40 ou studioecoledesdanses@gmail.com



Samedi 15 La Crau'corico, la Fête du Poulet de La Crau

Centre-ville de 11h à 21h30
L'association des commerçants « Les Vitrites de La Crau » vous invite à cette grande journée gourmande et festive. Entrée gratuite
Au programme : concerts, jeux forains pour petits et grands, ateliers créatifs, etc., et bien sûr de nombreux stands de restauration entièrement dédiés au poulet !...
Infos : eventsvitrineslacrau@gmail.com, www.vitrinesdelacrau.fr, pages Facebook et Instagram « Les Vitrites de La Crau »



Samedi 15 Les Voix de La Crau

Espace Culturel Maurric - 20h30
16 candidats âgés de 11 à 21 ans seront en lice pour ce concours de chant ouvert aux plus belles jeunes voix de La Crau. Venez les encourager !
Entrée gratuite, sans réservation



Dimanche 16 Exposition de la section « Chevalets Moutonnais » du CCSC

Place Victor Hugo de 8h30 à 13h
Exposition des œuvres réalisées par les artistes amateurs de la section (peinture à l'huile, acrylique, au couteau, etc.)



Du mardi 18 au jeudi 20 Championnat du Var de Jeu Provençal Vétérans 2x2

Boulodromes du centre-ville, Boulodromes Gnecci et Notre-Dame
Début des parties 8h30
Infos : Boule Fleurie Crauroise
bfc83260@orange.fr / 06.44.99.84.17



Mardi 18 Cérémonie commémorative de l'Appel du 18 juin 1940

Rendez-vous à 10h devant l'Hôtel de Ville
Cortège et dépôt de gerbes au Mémorial situé Parking Jean Moulin



Mardi 18 Loto du CCAS en plein air et grillades

Parvis de l'Espace Jean Natte - 17h
Réservé aux Seniors craurois de 60 ans et plus
5 € les 3 cartons et 10 € les 7 cartons



Vendredi 21 Sortie du CCAS à Saint-Jean-Cap-Ferrat

Sortie journée réservée aux Seniors de 60 ans et plus
Au programme : visite guidée de la Villa Ephrussi de Rothschild, déjeuner au restaurant, après-midi découverte libre de la Citadelle de Villefranche-sur-Mer et du port de Darse
Tarif : 78 €. **Inscriptions :** Office de Tourisme, du lundi au jeudi, le matin de 8h à 12h uniquement
Infos : 06.49.51.02.22



Vendredi 21 Fête de la Musique

De 18h30 à 0h30, en plusieurs lieux de La Crau : Place Jean Jaurès, Avenue Jean Toucas, Boulevard de la République, Placette Renaude, Parkings Jean Natte et Jean Moulin, et Place Maréchal Foch à La Moutonne
Programme détaillé sur www.villedelacrau.fr



Du samedi 22 juin au samedi 6 juillet Le Théâtre dans la Vigne

Domaine La Marseillaise
(986, Chemin de La Navarre)
Organisé par la Compagnie La Crau'k en Scène du Cercle Culturel Social Craurois (CCSC)
Accueil du public à partir de 19h, début du spectacle entre 20h30 et 21h. **Tarif :** 30 € (plein tarif), 25 € (adhérents). Le tarif inclut le spectacle & une assiette repas + 1 boisson
Infos et réservations : 06.13.08.30.39
Programme complet :
<http://lacraukenscene.wixsite.com/ccsc>



Dimanche 23 Gala de l'École de Musique de La Crau

Espace Culturel Maurric - 14h30
Invitée d'honneur : Gloria, chanteuse et ancienne membre du groupe des Kids United
Entrée libre et gratuite. **Infos :** 04.94.66.05.87



Lundi 24 « N Attitude » Spectacle 2024 de l'école de danse Studio Attitude

Casino des Palmiers à Hyères - 20h30
Infos et réservations : 06.13.70.75.75



Mardi 25 Spectacle du groupe scolaire Marcel Pagnol

Espace Culturel Maurric - 17h30

Spectacle de fin d'année sur le thème des chants et danses du monde, en lien avec les Jeux Olympiques et le travail réalisé dans les classes, tout au long de l'année scolaire, sur les différents pays représentés lors de ces jeux. Le spectacle ne sera ouvert qu'aux parents munis d'un ticket d'entrée.



Jeudi 27 Gala de l'école de danse Cool Artist Creation

Espace Culturel Maurric - 20h

Avec la participation de la revue cabaret Farlight

Spectacle payant sur réservation au 06.28.25.64.83



Vendredi 28 L'Art défile

Boulevard de la République - 18h30

Nicole GALLAND et ses élèves des ateliers « Expression Graphique » du CCSC vous invitent à découvrir leurs œuvres de manière inédite et originale, à travers un défilé et un show mis en musique sur le thème « Les Icônes féminines dans l'Art ». Evènement gratuit et ouvert à tous



Vendredi 28 Concert de l'EDD « La Folie des Années 80 »

Espace Culturel Maurric - 20h30

Les élèves adultes de la section Chant de l'École Des Danses vous proposent ce méga concert spécial années 80. Karaoké géant, démonstrations de danse et initiations de danse country en ligne seront également au programme. **Tarif : 12 €** (réservations conseillées)
Infos & Réservations : 06.22.90.53.40 ou studioecoledesdanses@gmail.com



Samedi 29 « Danse avec Tout'en Kdanse » - Spectacle 2024 de l'école de danse Tout'en Kdanse

Espace Culturel Maurric - 20h30 (ouverture des portes à 20h)

Petite restauration sur place

Tarif : 10 € (5 € pour les enfants -12ans)



Samedi 29 « De l'Ombre à la Lumière » - Spectacle 2024 de l'école de danse Studio Ellena

Palais Neptune à Toulon - 20h30

Réservations : à compter du lundi 17 juin au Studio Ellena (18, Chemin des Loriots), de 8h30 à 12h30 et de 14h à 19h30.

Infos : 06.08.82.34.78 ou www.studioellena.fr

À PRÉVOIR POUR JUILLET 2024

Du jeudi 4 au lundi 8 juillet : La Crau en Fête !

La Fête Foraine

Tous les soirs, de 18h à 1h
Parkings Jean Natte et Jean Moulin

Vendredi 5 juillet

Concert de la Lyre de La Crau, 20h - Place Victor Hugo
Gala des écoles de danse, 21h45 - Place Félix Reynaud

Samedi 6 juillet

Méga Soirée Top 50, 22h30 - Place Félix Reynaud

Dimanche 7 juillet

Concert du Groupe AÏOLI, 21h30 - Place Félix Reynaud

SANS OUBLIER...

Les concours de boules
Samedi 5 juillet (Pétanque 2x2 choisis) et lundi 8 juillet (Jeu provençal 3x3 choisis)
Place Félix Reynaud - 9h

Mardi 9 Collecte de sang

Hôtel de Ville - de 15h à 19h30

Mercredi 10 ESTI'BAL

Place Victor Hugo - de 20h à minuit
Ambiance « Baletti » tous les mercredis soir de l'été en centre-ville, avec un thème différent pour chaque soirée. Pour ce 1^{er} ESTI'BAL de la saison estivale, retrouvez tout d'abord la Boum des Mômes avec DJ Mojito. Puis, à partir de 22h, Christian SIMON, Maire de La Crau, sera aux platines pour vous faire danser jusqu'au bout de la nuit !...

Vendredi 12 Concert de François FELDMAN

Place Félix Reynaud - 21h30
François FELDMAN reprendra pour vous ses tubes incontournables plusieurs fois n°1 au TOP 50. Il vous fera aussi découvrir ses nouveaux titres.
Concert gratuit

Samedi 13 Concert Esti'Jazz

Place Victor Hugo - 21h
Concert gratuit proposé par Le Son de La Moutonne
Emilien KIMMEL (batterie) et Valentin DOREY (piano) seront entourés de musiciens talentueux pour cette rencontre musicale autour du Jazz : Serge ARANDA (basse et contrebasse), Inigo KILBORN (cornet) et d'autres invités de renom...

Naissances

April LAVOPIERRE
Maël CHAPPE
Isaac WILLEMOT
Téo RUMELHART

Mariages

Karen HALIOUA et Christofer ABAD
Alexandra TORNATO et Frédéric MARIN
Audrey VANBAELINGHEM et Maurice GUAY
Marilaure BUSELLI et Jonathan CHEVILLOT
Célia VERMANT et Luc VERMANT
Marina VALERO et Romain FAURE
Valérie DOUBLET et Frédéric GARCIA

Décès

Dominique MAGINOT
Claude SCHILLACI
Juliette DAILLAN veuve DEVIGNE
Fernande SCHOENHOLTZER
Danielle JUHEL épouse LE SAËC
Colette BASSIGNANA épouse VINCENT
Claudine FLATTOT veuve BERNARD
José IBANEZ
Rose GIMENEZ
Didier MAMELI
Corinne FIX épouse BRENGUIER
Edith BARTHEYE veuve PEIGNIER
Marc HESSLER
Sylvie LANGROGNAT
Christian JEANNIN

PERMANENCE RÉSEAU MISTRAL

Présence de l'agence mobile du Réseau Mistral sur le marché de La Crau (Place Victor Hugo, devant l'église), de 8h30 à 11h45, les jours suivants :

- ✓ **mercredi 26 juin**
- ✓ **mercredi 3 juillet**
- ✓ **mercredi 10 juillet**

Cette agence mobile offre les services identiques à ceux délivrés au sein des agences commerciales Réseau Mistral : création et recharge des titres de transport, renouvellement des supports, abonnements, vente des titres magnétiques, renseignements horaires et itinéraires, etc.

URGENT ! LA SECTION RANDONNÉE DU CCSC CHERCHE BÉNÉVOLE(S)

La section Randonnée du Cercle Culturel Social Craurois (CCSC) recherche de manière très urgente au moins un(e) animateur(trice), formé(e) ou non. Si besoin, la section est prête à prendre en charge les frais de formation. Pour rappel, l'activité Randonnée est proposée depuis de nombreuses années au sein

du CCSC et ses bienfaits ne sont plus à démontrer : lien social et bonne humeur entre adhérents qui forment à présent une grande famille, sport pour garder la forme, partage et solidarité dans l'effort...

Afin qu'elle puisse continuer de fonctionner, la section a impérativement besoin qu'une voire deux personnes puissent proposer quelques heures de bénévolat pour encadrer les randos, le mardi ou le mercredi. A défaut, elle devra malheureusement cesser son activité.

Marie-Christine BERTALMIO, sa responsable, compte sur vous ! Si vous êtes intéressés, merci de la contacter au 06.87.53.47.66.

CET ÉTÉ, PENSEZ À L'OPÉRATION TRAN- QUILLITÉ VACANCES

Vous vous absentez cet été de votre domicile ? Avant de partir en vacances, vous pouvez signaler votre départ au Service de Police Municipale de La Crau, dans le cadre de l'opération Tranquillité Vacances.

De quoi s'agit-il ?

Cette opération permet aux vacanciers de s'assurer de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, pour une période de 2 mois maximum.

En cas d'anomalie (tentative d'effraction ou effraction), vous êtes prévenu soit directement, soit par une personne de confiance préalablement désignée, afin de pouvoir agir au plus vite et de limiter le préjudice subi (remplacement des serrures, inventaires des objets volés, contacts avec la société d'assurance, etc.).

Comment procéder ?

Pour bénéficier de ce service, il faut en faire la demande au moins 48h avant votre départ. Vous pouvez télécharger le formulaire correspondant en ligne sur le site de la ville www.villedelacrau.fr (rubrique Démarches / Police Sécurité) et le déposer dûment complété et signé directement au Service de Police Municipale. En cas de vacances interrompues, veillez bien à prévenir le service de votre retour anticipé.

Pour + d'infos :

Service de Police Municipale - 04.94.01.56.81



Accompagnement personnalisé pour vos démarches administratives ...

France Services
Proche de vous au quotidien

Réception de préférence sur rendez-vous

Adresse : Espace Pluriel Jean Natte
Tel : 04.94.01.46.57
Mail : fs-lacrau@ccmpm.fr

SOYEZ ACTEUR DE VOTRE CADRE DE VIE AVEC
L'APPLICATION CITOYENNE

ACCIDENT - DEGRADATION
DECHETS - ANIMAL ERRANT
VOIRIE / ESPACES VERTS -
INCENDIE / INONDATION
CAMBRIOLAGE - TAPAGE



Télécharger dans
l'App Store

DISPONIBLE SUR
Google Play

LES BONS NUMÉROS

Mairie : 04.94.01.56.80
Télécopie : 04.94.01.56.83
E-mail : mairie@villedelacrau.fr

Allo Mairie ! : 0 800 00 30 24

Police Municipale : 04.94.01.56.81

Gendarmerie :
17 (urgence)
04.94.12.15.70 (brigade de Hyères)

Pompiers : 18

SAMU : 15

Pharmacies de garde : 3237

Dentistes de garde : 0 892 566 766

SOS Médecin : 04.94.14.33.33

Suite et fin de l'entretien avec Janine BARRET, ancienne employée à la Mairie de La Crau.

Aujourd'hui, tout le courrier de la mairie destiné aux administrés est acheminé par la Poste, mais dans les années cinquante, c'était le garde champêtre qui le portait chez les gens, en vélo, car les automobiles étaient rares et la mairie n'en possédait pas. Le téléphone n'était pas encore répandu et pour passer un appel il fallait aller au bureau de poste. A la mairie, nous en avions un, et, quand je suis arrivée, je n'avais jamais utilisé cet appareil de ma vie !

Les gens parlaient encore beaucoup le patois, et nous, en tant qu'employés de mairie, nous devons le comprendre pour servir les gens. Ça donnait des scènes pittoresques, comme lors de la déclaration des récoltes. Il y avait presque 500 exploitations dans la commune, et le jour de la déclaration, les gens faisaient la queue jusque dans l'escalier de la mairie (les bureaux étaient au premier étage). Nous devions demander la superficie cultivée, et, une fois, un monsieur me répond : « *Saber pitchoune, en fin la cabrioule, fa lou tour de mon champ* » (Ça petite, si je fais une cabriole, je fais le tour de mon champ). Une autre fois, un homme se présente : « *Petite, je viens pour le téléphone...* » Nous avions pour consigne d'être agréables et de recevoir les gens avec le sourire, alors je réponds « *Oh mais le téléphone, ce n'est pas ici, monsieur, c'est aux P.T.T. (Poste, Téléphone, Télécommunications)* » « *Mais non, je viens pas pour le téléphone, je viens pour la cagadouille !!!* » En fait la personne venait se faire inscrire pour être raccordée au réseau d'assainissement.

On aidait aussi les gens à remplir leurs papiers personnels, et en échange ils nous offraient des bonbons, ou des fleurs. On délivrait aussi les cartes de séjour pour les étrangers. Je

me rappelle, lors de la création de l'usine SUDACIER (située à la Pauline, du côté nord de la voie ferrée), il y avait la queue jusque devant la mairie. Le règlement était strict, alors pour obtenir le papier, il arrivait que certains se fassent accompagner par des « gros bras » des syndicats qui essayaient de nous impressionner. On les reconnaissait de loin, avec leurs petites lunettes rondes et leurs imperméables en cuir.

Les inscriptions sur les listes électorales étaient possibles jusqu'au 31 décembre, mais, contrairement à aujourd'hui, on pouvait s'inscrire jusqu'à

minuit, alors certaines personnes faisaient exprès de venir au bureau à minuit moins le quart !

Enfin, à l'époque, les vaccinations étant gérées par la mairie, c'est nous qui nous occupions de convoquer les parents. Nous aidions aussi le jour des vaccinations, et parfois, nous étions obligées, avec l'assistante sociale, de tenir les enfants qui s'affolaient à la vue de la seringue. Alors quand ils revenaient à la mairie avec leurs parents, dès qu'ils nous voyaient, ils se mettaient à hurler « *Pas la piqûre !!!! Pas la piqûre !!!!* »

Janine BARRET photographiée à son bureau de l'Etat Civil (service municipal dont elle était responsable, situé alors au premier étage du nouvel Hôtel de Ville), peu avant son départ à la retraite.



AU MENU DE LA CANTINE



du 3 au 7 juin

Lundi

- Filet de colin sauce tomate vanillée
- Riz créole
- Edam **BIO** / Fraidou *
- Pomme bicolore **BIO** / Banane *

Mardi

- Salade de tomates au maïs
- Escalope de dinde
- Gratin de chou-fleur **BIO**
- Mimolette / Gouda *
- Semoule au lait

Mercredi (JIS)

- Salade de riz
- Cordon bleu
- Petits pois au jus
- Banane

Jeudi

- Pastèque **BIO**
- Rôti de porc à la normande
- Purée de patates douces **CHEF**
- Brie / Emmental *
- Compote de pommes **BIO**
- Pêche au sirop *

Vendredi Menu végétarien

- Friand au fromage
- Omelette **BIO**
- Salade verte **BIO**
- Fromage blanc **BIO**
- Yaourt nature *
- Moelleux aux poires **CHEF**

du 10 au 14 juin

Lundi Menu végétarien

- Pépinettes aux lentilles curry
- Petit moulué / Fraidou *
- Melon / Ananas *

Mardi

- Salade de pâtes au surimi
- Jambon blanc **LR**
- Purée de carottes et pommes de terre
- Brie / Saint-Paulin *
- Abricot **BIO** / Banane *

Mercredi (JIS)

- Pique-nique
- Salade de pâtes aux oeufs durs

Jeudi

- Gaspacho concombre ciboulette
- Sauté de veau aux olives **LR**
- Riz créole
- Tomme blanche / Munster *
- Panna cotta / Fromage blanc à la confiture de fraises *

Vendredi

- Carottes râpées vinaigrette
- Lieu noir sauce vierge
- Epinards à la Béchamel
- Bûchette mi-chèvre / Saint-Félicien
- Cake à l'orange **CHEF**

du 17 au 21 juin

Lundi

- Salade de betteraves vinaigrette
- Emincé de boeuf aux oignons **LR**
- Pennes **BIO**
- Pavé demi-sel / Fromage fouetté *
- Poire / Pomme bicolore *

Mardi Menu végétarien

- Melon Charentaise
- Couscous végétarien
- Yaourt sucré **BIO** / Fromage frais aux fruits *
- Pomme au four
- Compote de poires *

Mercredi (JIS)

- Salade verte **BIO**
- Omelette **BIO**
- Pommes de terre vapeur
- Timbaline vanille chocolat

Jeudi

- Mortadelle
- Filet de colin sauce tomate vanillée
- Riz aux courgettes **BIO**
- Bleu / Tomme blanche *
- Pêche **BIO** / Prune *

Vendredi

Animation Fête de la Musique

- Wrap poulet crudités **CHEF**
(Poulet kébab salade verte, tomate, maïs, fromage râpé)
- Emmental
- Churros sucre glace

du 24 au 28 juin

Lundi Menu végétarien

- Quenelles à la lyonnaise **BIO**
- Riz pilaf **BIO**
- Bûchette mi-chèvre / P'tit Louis *
- Melon charentais / Pêche jaune *

Mardi

- Crêpe au fromage
- Calamars à la romaine
- Courgettes à la persillade **BIO**
- Tomme blanche / Tomme grise *
- Fraises au sucre

Mercredi (JIS)

- Nuggets de volaille
- Jambon **LR**
- Coquillettes
- Yaourt nature sucré **BIO**
- Abricot **BIO**

Jeudi

REPAS ETOILÉ

Vendredi

- Salade verte **BIO**
- Lasagnes bolognaise
- Mousse chocolat au lait
- Crème dessert au caramel *

du 1^{er} au 5 juillet

Lundi

- Carottes râpées
- Rôti de veau au jus **LR**
- Ratatouille **BIO**
- Fraidou / Fondu Président *
- Moelleux Pommes Speculoos **CHEF**

Mardi Menu végétarien

- Pâté de foie
- Gnocchis à la napolitaine
- Saint-Paulin / Brie *
- Nectarine / Banane *

Mercredi (JIS)

- Oeufs brouillés
- Petits pois **BIO**
- Gouda
- Mousse chocolat au lait

Jeudi

Le régal estival du Chef

- Tomate et maïs
- Hot-dog
- Pommes frites
- Mimolette
- Tomme blanche *
- Timbaline vanille fraise
- Timbaline vanille chocolat *

Vendredi **BIO**

- Céleri rémoulade
- Filet de colin meunière et citron
- Duo de haricots verts et haricots beurres
- Assortiment fromages
- Cocktail de fruits au sirop

- BIO** Produit Bio
- LR** Label Rouge
- VF** Viande / Volaille Origine France
- CHEF** Recette du Chef

* 2^{ème} choix (Ecoles Elémentaires uniquement)

La liste des principaux allergènes présents dans les recettes est à votre disposition sur simple demande auprès du service Restauration Scolaire



Attention !
Ces menus sont susceptibles de modifications en fonction des disponibilités des produits et des propositions des producteurs locaux